

CODES COMMUNAL ET DE WILAYA

Les parlementaires ne s'opposeront pas à l'ordonnance

La promulgation des nouveaux textes de loi portant code communal et code de wilaya pourrait intervenir via ordonnance présidentielle, durant la prochaine intersession parlementaire, à en croire des informations rapportées récemment par la presse. Cette éventualité, que confortent fortement la récurrence et l'usage immodéré d'un tel mécanisme, sous la magistrature de Bouteflika, indiffère la frange de la classe politique disposant d'une représentation parlementaire ... à l'exception du Parti des travailleurs (PT).

Sofiane Aït Ifflis - Alger (Le Soir) - Le parti de Louisa Hanoune n'est pas près de trahir sa "sacrosainte" position de principe qui voudrait que tout projet de loi devra être soumis au débat et à l'amendement parlementaire et se résoudre à ne jauger que les seuls contenus.

Le procédé, pour le parti, importe, notamment lorsque le texte revêt une importance avérée. "Les codes communal et de wilaya sont des textes importants. Ils méritent débats et discussions au sein du Parlement. Aussi, au Parti des travailleurs, on préfère qu'ils soient soumis à l'Assemblée. Ainsi, nous

pourrions exprimer nos appréciations et critiques et formuler nos amendements. C'est, au demeurant, ce que nous n'avons cessé de préconiser et revendiquer pour l'ensemble des projets de loi", soutient Djelloul Djoudi, numéro 2 du PT et chef du groupe parlementaire du parti. En revanche, de la vérocité de l'assertion médiatique à propos du recours une fois de plus à l'ordonnance présidentielle pour la promulgation des codes communal et de wilaya, notre interlocuteur, joint par téléphone, lâche un "je ne sais pas vraiment... peut-être". Un "peut-être" que le parti du

Front de libération nationale (FLN) explique par l'impératif temps. "Comme les échéances approchent et se bousculent, il se pourrait que le président légifère par ordonnance, une prérogative que lui confère la Constitution", commente Saïd Bouhadja, membre de l'exécutif du FLN, chargé de la communication.

Pour ce responsable du FLN, peu importe la manière de légiférer, si le contenu des lois agréé. "Il est vrai que nous aimerions que les codes communal et de wilaya passent par l'Assemblée. Nous avons des propositions à formuler. Mais il va sans dire que même promulgués par ordonnance, nous applaudirons ces textes de loi s'ils viennent élargir les prérogatives pour les élus. Et on est convaincu que le président ira dans ce sens", dit-il. Au Rassemblement national démocratique (RND), le ton est singulièrement similaire à celui de son allié, le FLN.

"Le président dispose de

la prérogative de légiférer en intersession parlementaire. Il a évoqué récemment les codes communal et de wilaya. On ne peut que s'en réjouir. On pense aussi qu'il agira dans le sens du renforcement des prérogatives des élus", affirme Miloud Chorfi, porte-parole du RND et chef du groupe parlementaire du parti.

L'autre membre de l'alliance présidentielle, le MSP, pour ne pas le citer, reste, lui aussi, fidèle dans son engagement à soutenir les initiatives présidentielles. "On ne sait pas si les codes communal et de wilaya seront promulgués par ordonnance. Il n'y a rien d'officiel pour l'instant. Mais de toute manière, s'il advient, ça sera loin d'être une première. Il reste que si les textes consacrent davantage de prérogatives pour les élus, nous ne pouvons qu'exprimer notre accord", déclare Boudjemaâ, porte-parole du MSP.

S. A. I.

ELLE ORGANISERA DES RENCONTRES DANS LES WILAYAS HISTORIQUES

L'Association nationale de lutte contre les faux moudjahidine est née

L'Association nationale de lutte contre les faux moudjahidine a vu le jour ce samedi à l'issue d'une réunion qualifiée "d'importante" ayant regroupé à Alger plusieurs personnalités historiques de la guerre de Libération nationale, a-t-on appris de source sûre. Ont pris part également à cette rencontre, des filles et des fils de chahid dont certains ont occupé des postes de responsabilité durant la guerre de Libération nationale.

La réunion, qui a eu lieu au domicile de l'ex-colonel de la Gendarmerie nationale M. Ahmed Benchérif à Alger, a été notamment marquée par l'élection d'un bureau provisoire dont la présidence a été confiée à M. Benchérif avec comme adjoint le colonel Abid, un des dirigeants de la Wilaya V. L'association qui compte organiser ses assises durant le second semestre de l'année en cours a d'ores et déjà tracé un programme d'action qui touchera toutes les wilayas historiques issues de la guerre de Libération nationale. Pour cela, il a été décidé de mettre en place des structures relevant du bureau provisoire dont la composante est constituée de M. Amar Mellah, fils du chahid colonel Ali Mellah, du Dr Nabila Ben Boulaïd, fille du chahid Mustapha Benboulaïd, chef de la Wilaya I, M. Besaid Ahmed, président de l'Association des fils de chouhada et de Benyoucef Mellouk, auteur de l'affaire des magistrats faussaires.

Selon notre source, le cycle de conférences nationales qui débute le 30 janvier prochain sera marqué par une rencontre qui aura lieu à Oran, ex-Wilaya V historique, sera suivie par une autre rencontre programmée pour le 8 février à Blida et qui regroupera les historiques et moudjahidine de la Wilaya IV, alors que la rencontre de la wilaya III est prévue pour le 15 février. Les rencontres pour les Wilayas I, II et VI sont respectivement programmées pour le 22 février à Khenchela, le 29 février à Skikda et le 12 mars à Biskra.

Selon la même source, ces rencontres seront couronnées par une rencontre nationale qui verra l'organisation des assises de l'association nationale de la lutte contre les faux moudjahidine. A ce propos, on indique que la première tâche assignée au bureau provisoire est celui de "traiter l'affaire des magistrats faussaires". Une affaire qui a défrayé la chronique et considérée comme l'un des scandales qui n'a toujours pas été élucidé par les pouvoirs publics.

Licencié de son poste de chef de service du contentieux au ministère de la Justice, Mellouk fera deux fois de la prison pour avoir osé dénoncer les faussaires. Aujourd'hui, il affirme détenir 132 dossiers qui concernent des "magistrats faussaires" ainsi qu'une liste de 328 noms dont les dossiers ont disparu, "bien que j'en avais fait part, en 1992, au juge d'instruction de la cour d'Alger", souligne-t-il. En 2004, le ministre des Moudjahidine, Mohamed Chérif Abbas, a reconnu l'existence de 10 000 faux maquisards. Un chiffre révélé pour la première fois par un officiel même s'il semblait "dérisoire", selon les observateurs.

Abder Bettache

AHMED MELIANI REpond A ALI HOCINE

La bataille du MDS continue

A quelques jours de la tenue du congrès dit "unitaire" du mouvement démocratique et social, Ahmed Meliani, secrétaire général par intérim, remet en cause le processus de réconciliation annoncé la semaine dernière par Ali Hocine ainsi que l'idée de participer aux prochaines élections, indiquant la persistance de la crise au sein de la formation de feu Hachemi Chérif.

Ilhem B. Tir - Alger (Le Soir) - "Nous ne croyons plus à la bonne foi de ceux qui font dans le fractionnel le matin et appellent à l'unité le soir", répond Ahmed Meliani à Ali Hocine dans un communiqué diffusé hier. En effet, il remet en

cause la tenue du congrès unitaire et des assises du courant libéral tenues jeudi dernier en soulignant que "dans d'autres circonstances, il n'y aurait aucun mal à ce que les militants de notre mouvement s'organisent en courant puisque les statuts adoptés lors du congrès de 99 le prévoient, cependant en situation de crise, cette initiative trahit la volonté de ses auteurs de trancher par des raccourcis organisés".

Cette réponse renseigne encore une fois sur les divergences d'essences idéologiques qui ont partagé le MDS en deux courants : les conservateurs et les libéraux et qui continuent à creuser l'écart entre les deux directions malgré les déclarations

optimistes de Ali Hocine.

Faut-il aller aux prochaines élections législatives ou continuer à refuser toute participation ? La question qui s'impose encore une fois, puisque pour Ali Hocine la conquête des institutions politiques constitue la seule alternative qui mènera vers le changement radical, est remise en cause par Ahmed Meliani. Ce dernier, accusé de refuser le débat au sein du MDS ainsi que la mise en conformité de la pratique avec le discours, persiste à répondre à ses détracteurs que "le courage politique ne consiste pas à se cacher derrière des considérations organiques pour avancer des thèses nouvelles et faire passer ceux qui continuent à se battre au sein des seules instances statutaires et légitimes issues du congrès pour des gens qui refusent le débat".

Il ajoutera également : "Ce sont plutôt ceux qui ont déserté les instances du mouvement et qui ont tenté

l'aventure de la sédition qui le refusent."

Quant aux assises annoncées, Ahmed Meliani a estimé qu'elles s'inscrivent dans la logique de la création d'un autre mouvement politique. C'est "une politique participationniste qui intègre le processus pouvoir sans cracher sur l'avenir et les éventuels combats futurs communs", a-t-il souligné en ajoutant qu'"entraîner le MDS dans cette logique et entamer tout le capital de sympathie au sein des citoyens acquis, le MDS sombrera certainement alors dans un processus de déliquescence et d'obsolescence irréversible".

Pour sa part, Ali Hocine n'a cessé de proclamer "le caractère radical de notre mouvement doit s'exprimer à travers la défense ferme et absolue de la démocratie et son approfondissement en son sein et dans toutes les sphères de la vie du pays", estimant que "l'islamisme n'est plus un danger.

I. T.

AVIS DE DECES

Les familles Hamidèche et Chaïb, d'Alger, Skikda et Collo ont la douleur de faire part du décès de

Mme Hamidèche Nadera née Chaïb

rappelée à Dieu le vendredi 19 janvier 2007 et enterrée samedi au cimetière de Garidi (Alger).

A Dieu nous appartenons et à Lui nous retournons.